

Objectif Gard

OCCITANIE Création du centre de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales



Réunion sur les violences conjugales à La Grand'Combe. Photo archive Élodie Boschet/Objectif Gard

À l'issue du Grenelle des violences conjugales, le Gouvernement a acté la mise en place de centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et la récidive.

À l'automne et suite à l'appel à projets lancé cet été, c'est le centre « CPCA Sud-Montpellier » porté par l'Association d'entraide et de reclassement social (AERS), basée à Montpellier qui a pu ouvrir pour l'Occitanie.

Trois structures spécialisées sont d'ores et déjà engagées aux côtés de l'AERS afin d'assurer un maillage territorial, il s'agit de l'APEX (Pyrénées-Orientales), **La Clède (Gard)** et Via Voltaire (Hérault). Ce centre accompagnera aussi bien des auteurs de violences conjugales soumis à une décision de justice que des personnes en démarche volontaire. Chaque auteur bénéficiera d'un entretien de diagnostic et d'engagement, d'une action de responsabilisation

et pourra, selon ses besoins, être accompagné au niveau médical, psychologique, professionnel, ou social.

Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, un deuxième appel à projets sera initié en 2021 afin de doubler la couverture territoriale de ce dispositif. Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, il s'agit d'un enjeu essentiel des politiques publiques sociale, judiciaire et sanitaire.